

**CONSEIL MUNICIPAL
17 DECEMBRE 2019**

Le Conseil Municipal de LAYRAC s'est réuni en séance ordinaire le 17 Décembre 2019 à 19h00, sous la Présidence de Rémi CONSTANS, Maire.

ONT ETE DEBATTUES ET VOTEES LES QUESTIONS SUIVANTES :

- ⇒ **à l'unanimité,**
la modification des statuts du SIVU chenil fourrière de Lot-et-Garonne qui sera effective après le renouvellement des conseils municipaux
- ⇒ **à l'unanimité,**
le délai de rotation pour les inhumations en terrain commun porté à 15 ans
- ⇒ **à l'unanimité,**
l'autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention de partenariat gestion « Retraites CNRACL » avec le Centre de Gestion de Lot-et-Garonne
- ⇒ **à l'unanimité,**
l'adhésion au dispositif de télé-alerte des populations proposé par la société CII Télécom par l'intermédiaire de l'Agglomération d'Agen
- ⇒ **à l'unanimité,**
la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Électricité et d'Énergies de Lot-et-Garonne dont la dénomination deviendrait Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne « te47 »
- ⇒ **à l'unanimité,**
la décision modificative n°3 qui s'équilibre à 25.000 € en fonctionnement et à 9.500 € en investissement
- ⇒ **à l'unanimité,**
le maintien du versement des allocations de vétérance aux sapeurs pompiers volontaires retraités pour un montant de 120 € ainsi qu'à leurs veuves pour un montant de 70 €
- ⇒ **à l'unanimité,**
l'autorisation donnée à monsieur le Maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2020
- ⇒ **à l'unanimité,**
la participation complémentaire à hauteur de 1.250 € pour les frais d'engagement de l'équipe U 15 dans le championnat Elite au bénéfice du club Basket Club Layrac Astaffort (BCLA)
- ⇒ **à la majorité,**
3 contre (M.CONTOU-DUFRENNE Mr SAINT-MARTIN M.MONESTES)
16 pour
le plan de financement pour le projet de construction d'un réfectoire à l'école élémentaire et autorise monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) un financement de l'opération à hauteur de 40 % soit 173.360 € et auprès du Département de Lot-et-Garonne un financement à hauteur de 30.000 €

⇒ à l'unanimité,

le plan de financement concernant la réhabilitation du chemin de Monseigne et autorise monsieur le Maire à solliciter un financement auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) à hauteur de 40 % soit 115.000 €

⇒ à l'unanimité,

le plan de financement concernant le projet de réfectoire de l'école élémentaire, et la réhabilitation du chemin de Monseigne, et autorise monsieur le Maire à solliciter auprès de l'agglomération d'Agen un financement au titre du Fonds de Solidarité Territoriale enveloppe 2020 pour un montant de 193.141 €

⇒ à l'unanimité,

les nouveaux tarifs du service Enfance Jeunesse applicables au 1^{er} janvier 2020

⇒ à l'unanimité,

l'autorisation donnée à monsieur le Maire pour signer la convention d'objectifs et de financement 2019-2022 avec la Caisse d'Allocations Familiales de Lot-et-Garonne

⇒ à l'unanimité,

l'autorisation donnée à monsieur le Maire pour signer la convention de servitude avec le Sdee 47 sur la parcelle AB 234 située rue Lalande

⇒ à l'unanimité,

la dénomination et numérotation des voies de la commune dans le cadre de l'adressage

Le Conseil Municipal est informé du règlement des cimetières de Lagravade, Goulens et Amans

Le Conseil Municipal a pris acte des rapports annuels de l'Agglomération d'AGEN sur le prix et la qualité des services eau potable et eaux usées.



NB. : Les délibérations et les rapports annuels de l'Agglomération d'AGEN sur le prix et la qualité des services eau potable et eaux usées peuvent être consultés au Secrétariat de la Mairie.